LE PETIT FRONTIGNACOIS

JANVIER 2016

LE PETIT MOT DU MAIRE

Nous voilà déjà en fin d'année 2015. Quelques travaux sur la commune qui sont décrits sur les pages suivantes, mais beaucoup de changements au niveau des Communautés de Communes. La loi NOTRe oblige les Communautés de Communes (en zone montagne) de moins de 5000 Hab. à fusionner, ce qui a conduit le préfet à établir un schéma départemental d'intercommunalités (voir la dernière page). Tout cela va changer bien des choses au niveau de la fiscalité, des contraintes matérielles et humaines.. La fusion des trois Communautés de Communes (Haut Comminges, Saint Béat, Luchon) proposée pour l'instant par le Préfet se place sur le critère de « zone de montagne » avec pour atout majeur le tourisme (2 grands sites Saint Bertrand et Luchon, 4 stations de ski, 2 édifices thermaux, Barbazan et Luchon et un axe direct sur l'Espagne). Le nouveau schéma Départemental de Coopération intercommunal devra être arrêté par le préfet **avant le 31 mars 2016**, conformément à l'article 33 de la loi NOTRe , et mis en œuvre **avant le 31 décembre 2016**. L'autre préoccupation sur la loi NOTRe est le transfert obligatoire de l'eau, desdéchetsménagers et de l'assainissement en 2020 aux Communautés de Communes. Aujourd'hui nous faisons l'entretien de la station avec l'employé communal donc le coût est minime et malgré cela nous avons du mal à équilibrer le budget fonctionnement. Comment demain allons-nous faire pour ASSUMER les dépenses d'entretien qui seront faites par le Syndicat des eaux sur notre station. C'est déjà un sujet, ainsi que celui du prix de l'eau pour les petites communes, que j'ai déjà abordé avec son Président. Il est conscient de la situation et il réfléchit au problème. Je ne manquerai pas de revenir sur le sujet à chacune de nos rencontres. Je vous informerai sur ce sujet régulièrement, et je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.
Que cette année soit placée sous le signe de la paix, de la tolérance et de la solidarité avec une pensée particulière pour les personnes malades et leurs accompagnants.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons une

RESULTATS DES ELECTIONS REGIONALES 6 DECEMBRE 2015
1er TOUR
INSCRITS 79 VOTANTS 52 BLANCS 5 EXPRIMES 47

M REYNIE Dominique 1 suffrage
Mme DELGA Carole 15 suffrages
M SAUREL Philippe 2 suffrages
M ALIOT Louis 18 suffrages
M ONESTA Gérard 6 suffrages
Mme TORREMOCHA Sandra 5 suffrages

RESULTATS DES ELECTIONS REGIONALES 13 DECEMBRE 2015
2er TOUR
INSCRITS 79VOTANTS 56 BLANCS 1NUL1EXPRIMES 54

M REYNIE Dominique 0 suffrage
Mme DELGA Carole 32 suffrages
M ALIOT Louis 22 suffrages

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement est venu enlever les deux plaques en fer qui recouvraient les vannes et le compteur d'arrivée d'eau du château d'eau, et ceci après plusieurs demandes car il y avait eu deux incidents, un avec une voiture et l'autre avec un piéton. Le tampon conforme permet aussi le relevé du compteur en toute sécurité pour les employés du syndicat.

Les travaux d'enfouissement de l'éclairage public et du renforcement du réseau ne vont pas très vite. J'ai eu l'occasion d'en faire part au directeur du SDEGH lors de la réunion de secteur à Barbazan. L'entreprise Cassagne a beaucoup de travail sur plusieurs communes etdonc fait du coup par coup. Ils font valoir un retard imputable à la commune, mais ils m'ont promis d'accélérer le mouvement.Nous verrons bien si les promesses sont tenues!!!.Quoi qu'il en soit nous serons vigilants à la suite des travaux.
Ici les nouveaux lampadaires, identiques aux anciens.Celui sur le pylône ciment sera placé au bout du chemin de CAYRO en remplacement du vieux néon.

Les grands frênes sur la partie communale le long de chez Mme AUDOUY étaient une menace pour la ligne électrique qui alimente son chalet. Les branches entouraient le câble sur une bonne longueur. Le Conseil Municipal a pris la décision de couper ces arbres, C'est l'entreprise Victor Delage qui a présenté le meilleur devis. Un travail compliqué mais réalisé avec beaucoup de professionnalisme. Travail aussi qui a permis de s'apercevoir que le plus gros frêne était creux en son cœur et il avait toutes les chances de casser lors d'une forte bourrasque de vent.

Un grand merci à Grazziano et Maël FACHIN pour le travail accompli sur la zone de déchets verts. Une zone bien utile pour tous si nous la conservons en l'état (que des végétaux et bois mort) pour du compostage. Merci aussi pour la pose (un peu acrobatique) de la guirlande le long du toit de l'église.

Les Pompiers de Saint-Béat sont venus faire des essais de pompage sur la cuve incendie, et ils ont validé la procédure de chargement de la citerne du camion. Cela a permis au Lieutenant Héraut de Saint-Gaudens de délivrer le certificat de conformité et ainsi d'obtenir la subvention du Conseil Départemental. Les travaux de renforcement du bas-côté éviteront au camion-citerne de s'embourber.

TELEPHONIE MOBILE

Après deux demandes au Conseil Départemental et aux opérateurs pour l'amélioration de la réception téléphonique de nos villages déposées en commun par M. RIVAL Conseiller Départemental, M. DUMAIL Maire d'ANTICHAN et moi même, nous avons obtenu une étude sur la couverture des quatre opérateurs sur nos communes. Il s'avère bien que nous sommes en zone blanche (aucun opérateur ne passe correctement) et donc ils sont obligés de couvrir ces zones. Les techniciens sur la photo nous ont promis une amélioration de la situation rapidement. Nous restons attentifs.

TRAVAUX A LA CASCADE

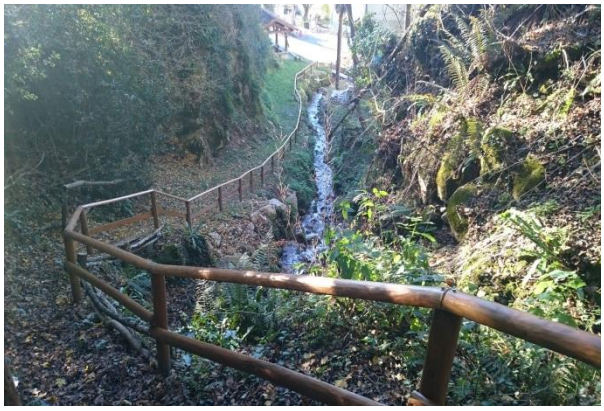

Chapeau et MERCI à Alain TIESSE pour ce gros travail. La commune a acheté le matériel, mais c'est Alain tout seul qui a posé la barrière le long du ruisseau jusqu'au moulin. Plusieurs jours pris sur ses congés, quelques coups de marteaux sur les doigts, mais pour, au final, une très belle réalisation que nous avons inaugurée en toute simplicité (comme l'a demandé l'artiste) le jour du repas de l'amitié. Un gros plus qui embellit notre petit village.

REPAS DE L'AMITIE

Une fois de plus le repas s'est poursuivi jusque tard dans la nuit, ce qui n'a pas empêché les mordus du jeu de quilles de continuer à jouer. Félicitations à l'équipe Chantal, Gérard et Eugène, vainqueur du concours amical où seul le plaisir de jouer était l'enjeu. Merci à Eugène pour ses talents de cuisinier et son attachement au village.

LA FETE AU VILLAGE

Soirée de fête sous les meilleurs auspices. Un temps radieux qui a permis de faire le repas sur la place du village, une ambiance familiale où même une petite chanteuse improvisée s'est produite sur scène. Comme toujours une superbe fête organisée par l'ACFC.

Un joli char pour les aubades, un délicieux repas préparé par le traiteur, une ambiance de choix, tous les ingrédients pour une soirée des plus réussie.

Les récompenses pour le concours de quilles sont toujours un moment de plaisir. Plusieurs parties disputées avec acharnement, application, mais aussi avec beaucoup, beaucoup de décontraction et de bonne humeur.

HALLOWEEN

Petits et grands prêts pour le départ, en espérant que la récolte soit bonne.

Cette année encore aussi il y avait bien du monde pour Halloween, de beaux déguisements qui faisaient vraiment peur, si bien que beaucoup de bonbons sont tombés dans les paniers des enfants. UN grand merci à toutes les personnes « qui ont eu peur », pour leur générosité. Toutes nos félicitations à Mathilde et Clarisse pour l'organisation et la décoration, mais aussi aux parents qui assurent la sécurité de tout ce petit monde.

VIDE GRENIER

Bien des exposants sur la place et dans la salle des fêtes, petit repas traditionnel. Une bonne journée pour tout le monde, le rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain.

11 NOVEMBRE

Comme tous les ans la cérémonie du 11 Novembre a eu lieu au monument aux morts. Cette année c'est Claude LAPEDRE,ancien combattant, qui a lu la lettre du secrétaire général aux anciens combattants et M. le MAIRE qui a fait l'appel aux morts. Après une minute de silence en leur mémoire, tout le monde s'est retrouvé sur la place pour un petit apéro convivial.
MERCI à Gérard SOUZA pour avoir repeint avec minutie sur le monument tous les noms des anciens combattants morts pour la France

MARIAGE

Claire Planas et Romain Fachin se sont mariés à Frontignan le 8 août 2015. Deux familles du village, même si les parents de Romain sont de LIEOUX. Félicitations aux nouveaux mariés ainsi qu'aux deux familles.

NAISSANCE

CHARLIE est née le 25 novembre. Félicitations à la maman Sophie BERNADET et aux grands-parents Monsieur et Madame BERNADET Sylvain et Claudine.
KELYA MERIC fille de NATHANIEL et .STEPHANIE, petite fille de Marie Claire MERIC. Félicitations aux parents et à la mamie.

DECES

Monsieur CHASTIN est décédé le 5 Août 2015 à l'hôpital de Saint-Gaudens.

Monsieur CHARTRAIN Jacques né le 21 juillet 1934 dans l'Hérault est décédé le 29 septembre 2015 à Montblanch dans l'Hérault.
Toutes nos condoléances aux deux familles

FELICITATIONS

A Mathilde Fachin pour son DUT MMI (Métier du MultiMedia et de l'Internet).

BIENVENUE

A Guillaume BORDES et Laure PLAZA qui ont acheté le terrain derrière l'école pour construire leur maison et habiter au village

PETIT RAPPEL

Plusieurs personnes m'ont fait part du désagrément causé par les aboiements continus des chiens et notamment la nuit. Il serait souhaitable que les propriétaires interviennent le plus rapidement possible afin de respecter le sommeil des voisins. Je compte sur votre civisme et vos relations de bon voisinage pour que ce petit problème prenne fin. Je vous en remercie

Ce projet du SDCI a été transmis pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des EPCI concernés le **mardi 20 octobre**.

A compter de cette notification, les communes et les EPCI disposent de 2 mois pour émettre leur avis, c'est-à-dire jusqu'à la **fin du mois de décembre 2015.**

Ces avis devront être donnés par délibération. A défaut, l'avis sera considéré comme favorable.

Ils seront ensuite transmis par le préfet aux membres de la CDCI. Cette dernière disposera alors de 3 mois pour se prononcer sur le projet de schéma, soit avant la **fin du mois de mars 2016**. Elle pourra alors adopter des amendements aux propositions contenues dans le projet de schéma à la majorité des deux tiers de ses membres, à condition toutefois qu'ils soient conformes aux obligations, objectifs et orientations prévus par la loi.
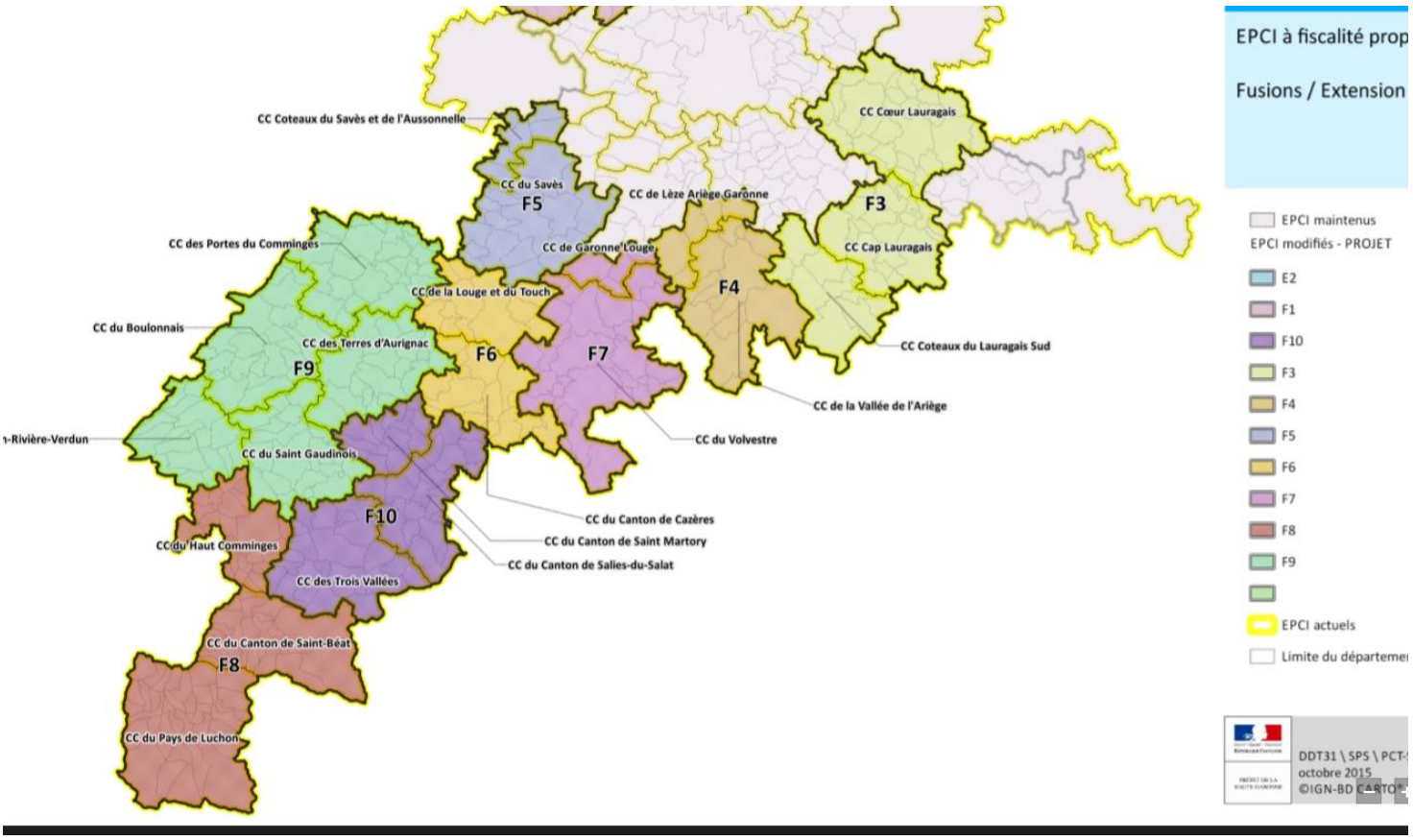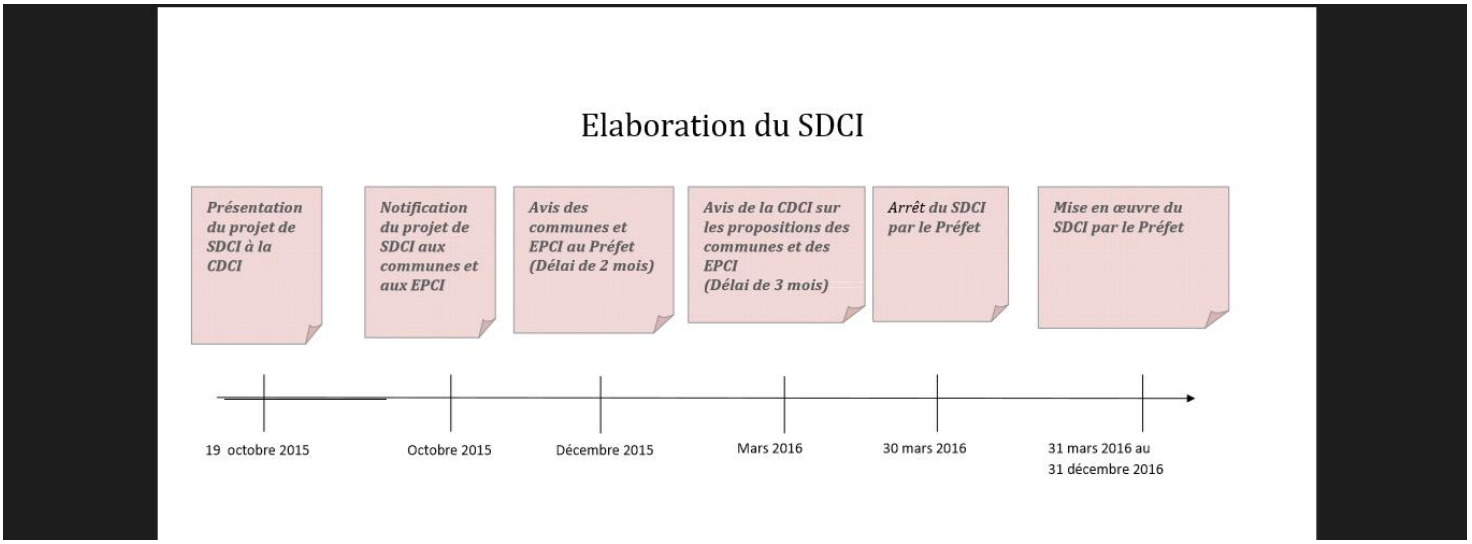
Le nouveau SDCI devra être arrêté par le préfet **avant le 31 mars 2016**, conformément à l'article 33 de la loi NOTRe , et mis en œuvre **avant le 31 décembre 2016**.